



Préavis d'adjudication de contrat

1. Introduction:

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

2. Exigences

L'entrepreneur devra réviser et produire annuellement, pour la durée du contrat, le *Sommaire des activités* du Bureau géoscientifique Canada-Nunavut ainsi que fournir une traduction technique vers le français du contenu et la révision des composantes du sommaire, en plus de créer un guide de style propre au Bureau.

3. Contexte

Le *Sommaire des activités* du Bureau géoscientifique Canada-Nunavut (BGCN) est une publication scientifique à comité de lecture qui diffuse rapidement des observations de terrain, des synthèses de projet ainsi que des découvertes et de nouvelles recherches géoscientifique. Puisqu'il s'agit du seul volume géoscientifique actuels, appuyés par le BGCN, à l'industrie, aux scientifiques et aux décideurs de la région.

La publication d'un tel volume requiert les services spécialisés d'un entrepreneur chevronné relativement à toutes les étapes de la publication géoscientifique, y compris la révision technique géoscientifique et la mise en forme de documents selon la conception spécifique du sommaire des activités ainsi que les normes de mise en page.

4. Objectif

Réviser et produire annuellement, pour la durée du contrat, le *Sommaire des activités* du Bureau géoscientifique Canada-Nunavut ainsi que fournir une traduction technique vers le français du contenu et la révision des composantes du sommaire, en plus de créer un guide de style propre au Bureau.

5. Exigences du projet

5.1 Tâches, produits à livrer, jalons et calendrier

Tâches

- Révision technique et mise en forme d'articles géoscientifique soumis par le BGCN à l'entrepreneur et destinés au Sommaire des activités produit annuellement pour la durée du contrat;
- Traduction de l'anglais vers le français et révision de textes techniques en français pour chaque résumé d'article, et intégration du texte au Sommaire des activités;
- Conception d'un guide de style propre au Sommaire des activités du BGCN en fonction des renseignements obtenus et des décisions prises en collaboration avec le Bureau dans le cadre du contrat.



Produits à livrer

- Aux environs du 20 décembre de chaque année du contrat (la date précise sera déterminée au début du mois de septembre de chaque année), deux (2) fichiers PDF du Sommaire terminé devront être livrés au BGCN; un (1) fichier adapté à l'impression quadrichromique et un autre à la diffusion sur le Web;
- Un guide de style propre au Sommaire des activités du BGCN à livrer au Bureau avant le 31 mars de la dernière année du contrat.

La livraison des produits finaux au BGCN doit se faire par courrier électronique, par protocole de transfert de fichier ou à l'aide d'un processus similaire de partage de fichier.

5.2 Calendrier des paiements

L'entrepreneur soumettra une facture mensuelle pour le temps de travail.

5.3 Méthodes et source d'acceptation

Tous les produits à livrer et les services fournis en vertu d'un contrat sont assujettis à une inspection par le chargé de projet. Si le chargé de projet juge qu'un bien ou un service n'est pas satisfaisant, il a le droit de le rejeter ou d'en demander la correction avant d'autoriser le paiement.

5.4 Spécifications et normes

- Respect des lignes directrices de *The Art and Science of Writing Geoscience Reports* par B. Grant. En cas de problèmes non traité dans cet ouvrage, respect des règles de la 4^e édition du *Manitoba Geological Survey Style Guide for Geoscientific Reports and Documents*;
- Présentation de communications scientifiques claires convenables pour un vaste public ainsi que pour des finissants de premier cycle en géosciences;
- Présentation uniforme et information géoscientifique abordée à l'aide de textes, de tableaux et d'illustrations;
- Respect des toponymes de la Base de données toponymiques du Canada;
- Respect des règles de grammaire et d'orthographe et utilisation de termes géologiques;
- Utilisation d'illustrations géologiques claires et lisibles pouvant être reproduites;
- Utilisation de textes, de tableaux, d'illustrations et de références complets et uniformes (y compris mentionner chaque référence citées dans la bibliographie, et vice-versa);
- Uniformité du niveau des en-têtes;
- Uniformité des attributs de textes spéciaux comme la mise en gras ou en italique;
- Élimination de toute mise en forme superflue pouvant entraîner des problèmes relativement à l'édition et à l'ajout de balises de niveau d'en-tête uniformes.

5.5 Environnement technique, opérationnel et organisationnel

Les travaux doivent être réalisés depuis l'installation commerciale de l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra :

- Utiliser des ordinateurs munis du système d'exploitation Windows et des logiciels MS Word 2010, MS Excel 2010, Adobe Acrobat 10 et CorelDraw X6 ainsi que d'un programme d'édition d'images autorisés sous licence;
- Être en mesure d'imprimer, de télécopier et de numériser en format PDF;
- Posséder un site FTP pour le transfert sécurisé de fichiers à l'aide de mesures de contrôle d'autorité protégées par mot de passe.

6. Autres conditions de l'énoncé de travail

6.1 Responsabilités de l'entrepreneur

En plus des obligations énoncées à la section 5 du présent énoncé de travail, l'entrepreneur doit :



- Veiller à ce que chaque réviseur qui participe au projet possède au moins un baccalauréat ès sciences en géoscience et cinq (5) années d'expérience reconnue en révision géoscientifique. Des preuves à l'appui doivent être fournies à la demande;
- Veiller à établir une communication électronique et téléphonique continue avec le coordonnateur du BGCN, au besoin;
- Veiller à ce que seul le temps consacré au projet soit facturé.

6.2 Obligations du BGCN

Le BGCN accepte d'assumer la responsabilité de tout retard quant à l'achèvement du projet s'il est attribuable aux auteurs.

6.3 Langue de travail

La langue de travail qui sera utilisées par le coordonnateur du BGCN et l'entrepreneur est l'anglais.

7. Accords commerciaux

L'Accord sur le commerce intérieur (ACI)
Nord-américain Accord de libre-échange (ALENA)
L'Accord de libre-échange entre le Canada - Chili (ALECC)
L'Accord de libre-échange Canada-Pérou
L'Accord de libre-échange Canada-Colombie

8. Durée du contrat

La durée du contrat est à partir de la date de l'attribution du marché au **31 mars, 2014**.

8.1 Option de prolongation

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat par **deux (2)** des **un (1)** année périodes option dans les mêmes termes et conditions, afin de finaliser les fichiers toute erreur qui pourrait survenir. Canada mai exercer cette option à tout moment par l'envoi d'un avis à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat.

L'entrepreneur reconnaît que, au cours de la période prolongée du contrat, le taux journalier est en conformité avec les dispositions du contrat.

9. Coût estimatif

Il est estimé que le coût de cette exigence doit être d'un montant de 117 600,00 \$, pour la durée totale du contrat, y compris périodes option.

10. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État et aux accords commerciaux applicables

Partie 1, Section 6 (d) du Règlement sur les marchés de l'État

- Les services ne peuvent être offerts que par une seule personne/société étant donné qu'il s'agit de la seule entité possédant l'expertise et l'expérience pratique relatives à toutes les étapes du processus de production d'une publication géoscientifique qui comprend la révision techniques/géoscientifique, la planification stratégique, l'élaboration de normes, la gestion du projet, l'édition, la traduction vers le français d'articles géoscientifique et la révision de ces articles.

Article 502 1(b) de l'Accord sur le commerce intérieur
Article 1016.2 (d) de l'Accord de libre-échange Nord-américain
Article Kbis-09 (c) de l'Accord de libre-échange entre le Canada - Chili
Article 1409 1 (c) de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou



11. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé (s)

RnD Technical

1297 Royal Drive
Peterborough, Ontario
K9H 6R6

Téléphone: 705-750-0981
Télécopieur: 705-750-0981

12. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

13. Qualifications

- L'entrepreneur est la seule société possédant une expertise et une expérience pratique relatives à toutes les étapes du processus de production d'une publication géoscientifique et ses activités sont axées sur les *Sommaire des activités*.
- L'entrepreneur possède plus de 14 ans d'expérience en publication de rapports liés aux sommaires des activités pour six (6) commissions géologiques provinciales canadiennes ainsi que pour la Commission géologique du Canada.
- L'entrepreneur possède les normes préliminaires et les dictionnaires, les protocoles et les modèles d'article nécessaires pour réviser et produire de manière efficace et efficiente les *Sommaires des activités* du BGCN.
- L'entrepreneur possède plus de 14 ans d'expérience en révision scientifique/technique, en planification stratégique, en établissement de normes, en gestion de projet, en éditique, et en traduction vers le français d'articles géoscientifique.

14. Date de clôture

Date de clôture: 11 septembre 2013

Heure de clôture: 2:00 h, HAE.

15. Autorité du contrat

Valérie Holmes

Agent principal de négociation de contrats

Services d'approvisionnement, de passation des marchés et de gestion des biens

Bureau des services partagés

Ressources naturelles Canada

615, rue Booth, 4ième étage,

Ottawa (Ontario), , K1A 0E9

Téléphone: (613) 943-3580

Télécopieur: (613) 995-2001

Courriel: vholmes@nrca.gc.ca